

**AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE
PHOTOGRAPHIES (Personne photographiée mineure)**

Je soussigné (parent/tuteur légal) :
Demeurant :

Tél. Email:
Autorise Xavier Buillon, domicilié 274 rue Blanqui, 33000 Bordeaux, à
photographier, le ... / ... / 2015, à Bordeaux,
mon enfant mineur dont le nom est :
et à utiliser son image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise Monsieur Buillon Xavier à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Monsieur Buillon Xavier ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- photographie, vidéo, presse, livre, carte postale, CD, DVD, exposition, publicité, projection publique, concours, Internet, peinture.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je nous reconnais être entièrement rempli de nos droits et nous ne pouvons prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes auprès des utilisateurs intermédiaires ou finaux de ces images.

Je garantis que mon enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image ou de son nom.

Élection de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à, le ... / ... / 2015 en deux exemplaires et de bonne foi.

Signature précédée du nom et prénom du représentant légal de l'enfant :